

R A P P O R T

Des Directeurs du FOYER CANADIEN, pour l'année 1864.

En terminant la seconde année du *Foyer Canadien*, les Directeurs remercient de nouveau leurs abonnés de leur bienveillant encouragement. Grâce à leur appui libéral, nous avons pu durant l'année offrir aux amis des lettres deux nouveaux volumes de littérature canadienne, et cela pour environ moitié du prix demandé ordinairement pour des ouvrages de ce genre.

Le rapport soumis à la fin de l'année 1863 annonçait un profit net de \$57, plus 550 exemplaires du Tome I du *Foyer Canadien* restant à la disposition des Directeurs; 58 de ces exemplaires ont été vendus durant l'année 1864. Le rapport du trésorier pour la présente année accuse un bénéfice de \$97.47, plus 597 exemplaires du Tome II.

Les Directeurs se trouvent donc, à l'heure qu'il est, avoir en main, pour l'avantage de leurs futurs abonnés, une somme de \$154.47, plus 1092 volumes du *Foyer Canadien*, représentant une somme d'au moins \$500.00.

Ce résultat suffit, il nous semble, pour assurer l'existence du *Foyer*.

Les Directeurs manqueraient à leur devoir s'ils ne saisissaient cette occasion de reconnaître le zèle et la bonne volonté que M. G. E. Desbarats a mis à remplir gratuitement les fonctions de Gérant et de Trésorier durant l'année qui vient de s'écouler.

Dans la vue de répondre à la faveur spéciale dont le *Foyer* a été l'objet depuis sa fondation, nous avons le plaisir d'annoncer que la prime offerte aux abonnés pour l'année 1865 sera, en tout point, digne de celles qui ont été offertes jusqu'ici : elle consistera en un recueil des *Chansons populaires du Canada, paroles et musique*, le tout publié sous la direction d'un de nos premiers artistes, M. Ernest Gagnon. Cette œuvre véritablement nationale sera éditée et imprimée avec tout le soin possible. Dans cette vue, les Directeurs ont résolu de dévier temporairement de la règle suivie jusqu'à présent ; cet ouvrage important ne sera pas d'abord publié en entier, mais sera distribuée par livraisons, dans le courant de l'année, de la manière que l'éditeur le jugera le plus